



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-1197>

Département(s) de publication : **61, 72**

Annonce n° **25-1197**

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Communauté urbaine d'Alençon

Correspondant : PUEYO Joaquim, Président

Adresse : 18, rue de Bretagne, CS 50362, 61014 ALENCON

Coordonnées :

Téléphone : 0233324078

Courriel : scp@ville-alencon.fr

Adresse internet : <http://www.cu-alencon.fr>

Adresse internet du profil d'acheteur : <http://www.agysoft.marches-publics.info>

Section 2 - Description du marché

Objet du marché : Évaluation environnementale de révisions allégées du Plan local d'Urbanisme intercommunal pour la Communauté urbaine d'Alençon

Lieu d'exécution : Communauté urbaine d'Alençon, 61000 Alençon

Section 3 - Caractéristiques du marché

Caractéristiques principales : L'accord-cadre avec un montant maximum sera exécuté par l'émission de bons de commande. L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 1 an, reconductible tacitement une fois 1 an. La durée de la période initiale est fixée au CCAP. Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCTP et ne peut en aucun cas être modifié. Il débute à compter de la date indiquée dans chaque bon de commande prescrivant le démarrage des prestations. Aucune variante n'est autorisée. La consultation ne comprend pas de variante obligatoire

Refus des variantes.

Section 4 - Durée du marché ou délai d'exécution

12 mois à compter de la notification du marché.

Section 5 - Conditions relative au marché

Cautionnement et garanties exigés : Aucune clause de garantie financière ne sera appliquée. L'option retenue pour le calcul de l'avance est l'option B du CCAG - Prestations Intellectuelles. Le titulaire, sauf s'il s'agit d'un organisme public, doit justifier de la constitution d'une caution personnelle et solidaire ou d'une garantie à première demande à concurrence de 100,0 % du montant de l'avance

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : Les prestations sont réglées par des prix unitaires. Les sommes dues au(x) titulaire(s) seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des demandes de paiement

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services : En cas de groupement d'opérateurs économiques, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement solidaire ou conjoint avec mandataire solidaire. La solidarité du mandataire est exigée pour garantir une bonne exécution des prestations et une continuité en cas de défaillance d'un cotraitant. Si le groupement attributaire est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur. Sous peine de rejet de l'offre : Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature en complément de celles faites en français : français

Section 7 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)

Section 8 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

Section 10 - Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 30/01/2025 à 12:00

Délai minimum de validité des offres : 4 mois à compter de la date limite de réception des offres.

Section 11 - Autres renseignements

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :

2_2025001

Renseignements complémentaires : Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.agysoft.marches-publics.info> Code NUTS : FRD13 Valeur estimée hors TVA : 70 000,00 euro(s) Modalités d'ouverture des offres : Date: 30 janv. 2025 Lieu :Marché périodique : NON Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis :Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation : OUI Marchés réservés : NON La prestation est réservée à une profession particulière : Non Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Caen, 3, rue Arthur Leduc, BP 25086 14050 CaenCedex 4 Tél : 0231707272 Fax : 0231524217Mel : greffe.ta-caen@juradm.fr Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Caen, 3, rue Arthur Leduc, BP 25086 14050 CaenCedex 4 Tél : 0231707272 Fax : 0231524217Mel : greffe.ta-caen@juradm.fr La transmission des documents de la candidature et de l'offre se fera uniquement par voie électronique, en application des articles R2132-7 à R2132-14 du Code de la Commande publique. Les offres papiers ne seront pas acceptées. Elle est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <http://www.marches-publics.cu>

alencon.fr/ (Réf : 2_2025001). Le dossier est téléchargeable gratuitement sur le profil d'acheteur de la collectivité <http://marches-publics.cu-alencon.fr/> (Réf : 2_2025001). Le Cahier des clauses techniques particulières prend en compte des dispositions environnementales. Toute offre exprimant des réserves ou des contradictions sur ces considérations sera déclarée irrégulière et non régularisable

Section 14 - Informations complémentaires

Date d'envoi du présent avis à la publication : 07/01/2025